

RMT Fertilisation & Environnement 2014 – 2019

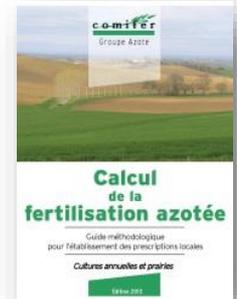
Label Comifer

Marie de Bandt - Comifer

Rappel du Contexte

Depuis 2012, le COMIFER et le RMT F&E constituent le groupe d'appui national aux GREN pour la mise en œuvre de la Directive Nitrates, principalement sur la mesure du respect de la limitation des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation.

- Référent pour la méthode du bilan prévisionnel d'azote
- Brochure de référence sur le calcul de la fertilisation azotée
- Alimentation d'une page web dédiée (paramétrage national de la méthode...)
- Participation à la réflexion sur la procédure de reconnaissance des outils de calcul de dose prévisionnelle



Brochure
Azote
COMIFER

Procédure préalable de reconnaissance des outils de calcul de dose, à partir de 2015 :

Partie technique :

- 1. Recensement des outils** (janvier – février 2015)
- 2. Description des méthodes de calcul** (janvier – mars 2015)
- 3. Test des outils sur la base de situations culturelles types construites par les GREN** (2015 – 2016)

Rappel du Contexte

Pour rappel les arrêtés référentiels régionaux précisent que :

«[...] Les méthodes de calcul utilisées ne peuvent différer de celles figurant en annexe qu'à condition que l'exploitant utilise un outil de calcul de la dose prévisionnelle.

[...] la dose prévisionnelle ne peut être supérieure à la dose plafond fixée par l'arrêté qu'à condition que l'exploitant utilise un outil de calcul de la dose prévisionnelle.

L'outil utilisé doit être conforme à la méthode du bilan prévisionnel telle que développée par le COMIFER.»

(Exemple d'une formulation dans un arrêté régional)

Suite à la suspension de la procédure réglementaire par les Ministères début 2016, et afin de clarifier le statut des outils, le COMIFER, en partenariat avec le RMT Fertilisation & Environnement, et avec l'accord des ministères, a décidé de créer un label garantissant leur conformité à la méthode COMIFER.

- Accompagnement par un organisme tiers, de certification : OCACIA
- Label payant pour les éditeurs (frais d'audit, redevance COMIFER)

Le Label

Un label pour garantir que les outils respectent les principes du COMIFER

Les objectifs

- Accompagner les éditeurs pour améliorer la qualité et la précision de leurs outils en les testant sur des situations culturales types
- Clarifier l'offre de conseil auprès des agriculteurs et des conseillers en identifiant les outils conformes à la méthode COMIFER
- Répondre plus facilement aux exigences de contrôle de la directive nitrates en identifiant les outils conformes à la méthode COMIFER

Le Label

Caractéristiques du label :

- Volontaire
- Cible : outils calculant des doses d'azote pour les cultures annuelles et les prairies (logiciel, application web, tableur, grille papier)
- Validité : 3 ans, pour une version déterminée et par région

Cahier des charges :

- Respect des principes de la méthode COMIFER
- Verrouillage du paramétrage
- Affichage de la version de l'outil et des valeurs prises par les postes de l'équation sur les bulletins de sortie
- Engagement dans une démarche d'inter-comparaison et d'amélioration des outils
- Mise en ligne des mises à jour impactant le calcul de la dose prévisionnelle d'azote

Présentation du cahier des charges

Respect des principes de la méthode COMIFER

- Utilisation de l'équation complète ou une des équations simplifiées de la brochure
- Une seule et unique équation doit pouvoir être appliquée pour une situation donnée (une situation = 1 culture ou groupe de culture / 1 aire géographique / 1 type de sol)
- Les termes utilisés dans l'équation du calcul de dose d'azote respectent les définitions et la méthode de calcul du COMIFER.

Présentation du cahier des charges

Verrouillage du paramétrage

L'éditeur doit fixer le paramétrage de son outil de calcul de la dose prévisionnelle d'azote. Celui-ci ne doit en aucun cas être modifiable par l'utilisateur.

Affichage de la version de l'outil et des valeurs prises par les postes de l'équation sur les bulletins de sortie

Afin d'être transparent sur l'outil utilisé pour le conseil et le calcul réalisé, l'éditeur doit afficher sur les bulletins de sortie :

- le nom et la version du moteur de calcul ;
- les valeurs prises par chaque poste de l'équation retenue ;
- la dose préconisée ;
- les données d'entrée utilisées pour le calcul (détail en annexe du cahier des charges).

Présentation du cahier des charges

Engagement dans une démarche d'inter-comparaison et d'amélioration des outils

L'éditeur doit tester son outil de calcul de la dose prévisionnelle d'azote sur des situations culturales types. Pour cela, 60 cas-types ont été construits dans chaque région (les régions correspondent aux anciennes régions administratives) par les Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates (GREN) et le COMIFER.

L'éditeur doit réaliser les calculs de dose pour les cas-types régionaux correspondant au domaine de validité de son outil et fournir les résultats au COMIFER.

Les outils dynamiques doivent être testés sur un climat médian.

Le COMIFER s'engage à fournir à l'éditeur les doses totales moyennes de l'ensemble des outils pour chaque cas-type et les valeurs moyennes prises par chaque poste.

Présentation du cahier des charges

Mise en ligne des mises à jour impactant le calcul de la dose prévisionnelle d'azote

Chaque année, l'éditeur s'engage à signaler au COMIFER la liste des mises à jour réalisées sur son outil entre deux labellisations et impactant le calcul de la dose prévisionnelle d'azote, sans fournir le détail des nouvelles références.

L'éditeur doit communiquer ses mises à jour au moment où elles sont livrées et au plus tard avant le 1^{er} janvier de chaque année.

L'aire géographique du label

Le cahier des charges du label prévoit le calcul des doses prévisionnelles d'azote sur les cas-types régionaux définis par les GREN. A ce jour 14 séries de cas-type régionaux sont validés.

→ Le label ne pourra être attribué que sur les aires géographiques pour lesquels des cas-types ont été définis par les GREN.

Régions labellissables à ce jour :

Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

L'audit

Examen du dossier

Le référentiel prévoit que l'éditeur de l'outil de calcul de dose formule une demande de certification et adresse au COMIFER un dossier contenant :

- La demande de labellisation,
- Une fiche descriptive de l'outil,
- Un tableau de résultats (60 cas-types pour chaque région),
- Les bulletins de sortie donnant les résultats de calcul de dose.

L'examen de la recevabilité de la demande (complétude du dossier, engagement, contrat) est réalisé par le COMIFER.

Audit documentaire

Lorsque le dossier est recevable, COMIFER le transmet à OCACIA pour un audit documentaire qui comporte :

- La vérification des fiches descriptives de chaque outil,
- Le contrôle des résultats obtenus pour les cas-types soumis à chaque outil.

Cet audit documentaire peut être réalisé en même temps que l'audit sur site pour le cas d'un éditeur qui formule une demande pour un outil pour une région. Pour les autres cas, il est réalisé hors site.

L'audit

Audit sur site

Suite à l'audit documentaire des outils, un audit sur site est organisé. Cet audit consiste à vérifier l'utilisation des outils en direct ; un représentant de l'éditeur réalise la saisie d'un nombre de cas défini à l'avance. Les bulletins de sortie sont édités en présence de l'auditeur.

Audits de surveillance

La surveillance des outils labellisés comporte des audits de surveillance annuelle. Pour cela un tirage aléatoire d'une sélection d'outils est constitué chaque année ; la taille de cette sélection est égale à la racine carrée du nombre d'outils. Les audits de surveillance sont documentaires.

Audit complémentaire

En cas de refus de labellisation d'un outil suite à l'audit documentaire et à l'audit sur site, un audit complémentaire peut être déclenché à la demande de l'éditeur de l'outil.

Labellisation

- Comité de Labellisation
 - Membres du COMIFER et du RMT Fertilisation & Environnement
 - Garant de la qualité et de l'impartialité du label
 - Donne l'avis de labellisation suite à l'examen du dossier et à l'audit
- Comité en cours de recrutement